



## Communiqué de presse

Brive, le 19 décembre 2022

### Recensement de la population 2023 à compter du 19 janvier 2023

#### **Le recensement est utile pour vivre aujourd’hui et construire demain !**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l’avenir en déterminant le budget des communes. Le recensement est obligatoire et a lieu tous les ans. Ceux qui seront recensé cette année, seront prévenus par la mairie. Les étrangers sont concernés s’il réside en France depuis un an.

#### **C'est encore plus simple sur Internet !**

Des codes seront remis pour se recenser à compter du 19 janvier 2023.

#### **C'est sûr !**

Les données sont protégées. L’Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou se renseigner auprès de la mairie.

Le recensement de la population est gratuit !

#### **Contact presse :**

**Sophie PUYDEBOIS** Chef de service Affaires Générales et Etat Civil

[sophie.puydebois@brive.fr](mailto:sophie.puydebois@brive.fr)

Tél : 05.55.18.16.34